

## CCAS DE TARARE

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 19 DECEMBRE 2022

Le conseil d'administration, convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le 19 décembre 2022 à 17 h 45.

Nombre de membres du conseil d'administration : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres absents représentés : 1

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membre absent : 1

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Hichem CHOUIKHI, M. Georges TAVERNIER, Mme Annie REYNARD, M. Maurice SADOT et Mme Catherine PÉRONNET

Absente représentée : Mme Béatrice VIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Annie REYNARD)

Excusées : Mme Fabienne VOLAY et Mme Solange CELLE

Absent : M. Éric MOGÉ

Assistaient à la séance : Mme Gaëlle GUILLOSSOU, Mme Laurianne CHAPUT et Mme Laurie ROZIER

La séance est ouverte à 17 h 45.

#### Ordre du jour :

#### Compte rendu des décisions du président

Il est attribué une aide financière de :

- 300 euros dans le cadre d'une inhumation
- 300 euros pour une réparation de porte
- 300 euros pour l'achat d'électroménager

#### Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1- Décision modificative n°1 du budget 2022

M. le Président du CCAS de Tarare propose au conseil d'administration une décision modificative n°1 du budget du CCAS afin d'ajuster les crédits votés lors de l'adoption du budget le 7 avril 2022

Les modifications proposées sont les suivantes :

DEPENSES	IMPUTATION	CODE ACTION	CHAP.	DM1-2022
<b>Charges de personnel</b>			<b>012</b>	<b>3 000,00 €</b>
Cotisations CDGFPT	6336	02	012	45,00 €
Rémunération principale	64111	02	012	708,00 €
NBI, Supplément familial	64112	02	012	61,00 €
Rémunération principale non titulaire	64131	02	012	1312,00 €
Cotisations URSSAF	6451	02	012	525,00 €
Cotisations Caisses de retraite	6453	02	012	288,00 €
Cotisations aux ASSEDIC	6454	02	012	61,00 €
<b>Dépenses Imprévues</b>			<b>022</b>	<b>-3 000,00 €</b>
Dépenses Imprévues		02	022	-3 000,00 €
				0,00 €

Dans le chapitre 012 : charges de personnel : augmentation de 3 000,00 € suite à la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique du 1<sup>er</sup> juillet 2022 soit pour une période de six mois.

Dans le chapitre 022 : dépenses imprévues : diminution de 3 000,00 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité:

- approuve la décision modificative n° 1 du budget du CCAS de la Ville de Tarare 2022 par chapitre telle que présentée ci-dessus.

## **2. Attribution d'un bon cadeau de fin d'année**

M. le Président du CCAS, expose que le CCAS de Tarare offre depuis 2020 un bon cadeau de fin d'année à l'ensemble du personnel du CCAS afin de le remercier de son travail et de son implication.

Considérant le succès et la pleine satisfaction de ce dispositif auprès des commerçants comme des agents, il est proposé de renouveler, en cette fin d'année, un bon cadeau d'une valeur de 20 € à faire valoir auprès des commerçants de Tarare qui ont accepté de participer à ce dispositif et dont la liste est annexée à la délibération. Ce bon d'achat sera utilisable en une seule fois et jusqu'au 31 mars 2023. Il sera octroyé aux agents du CCAS titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé, vacataires et bénévoles intervenant auprès des enfants du programme de réussite éducative (PRE) présents au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- attribue un bon cadeau d'une valeur de 20 € au personnel du CCAS de la Ville de Tarare auprès de commerçants de Tarare dont la liste est annexée à la délibération pour la fin de l'année 2022 dans les conditions définies ci-dessus
- autorise la dépense nécessaire à cette action, les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 du CCAS de Tarare
- autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

### **3. Création d'un poste d'adulte relais**

M. le Président du CCAS expose aux membres du conseil d'administration du CCAS de Tarare qu'une demande de conventionnement au titre du dispositif « adultes-relais » va être prochainement adressée à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Rhône pour un poste d'adulte-relais.

L'adulte-relais sera chargé, sous la responsabilité de la coordinatrice du programme de réussite éducative (PRE) de mettre en œuvre des actions de médiation scolaire et culturelle en relation avec les établissements scolaires, les partenaires et les familles du PRE.

Plus précisément, ses missions seront les suivantes :

#### 1. Faire des liens entre l'institution scolaire, le PRE et les familles

- mettre en place au regard des établissements scolaires des lieux d'accueil, reprise du café des écoles, etc.
- participer aux différentes actions proposées au niveau de la prévention, de l'absentéisme et du décrochage scolaire

#### 2. Favoriser le bon fonctionnement du PRE en lien avec ses partenaires

- favoriser l'accès des élèves, en lien avec les familles, au PRE, CLAS ou autres dispositifs de réussite scolaire
- favoriser et accompagner l'accès des enfants et des familles du PRE aux activités extrascolaires et de loisirs existantes
- aider, dans ce cadre, les familles dans leurs démarches

#### 3. Soutenir les initiatives

- travailler en lien avec le PRE et ses différents partenaires pour mettre en place des actions de soutiens aux familles et aux jeunes.

Il est précisé que les adultes-relais doivent remplir des critères d'éligibilité à l'embauche :

- être âgé(e) de 26 ans au moins ;
- être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé ;
- résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le montant annuel de l'aide financière de l'État par poste de travail à temps plein est fixé à ce jour à 21 246 €.

Le conseil d'administration, à l'unanimité:

- autorise M. le Président, sous réserve de l'avis favorable de l'État, à signer les conventions relatives au poste d'adulte-relais et à recruter un adulte-relais pour une durée de 3 ans.

#### **4- Bilan du mois bleu et du réveillon pour tous**

##### **➤ BILAN DU MOIS BLEU :**

Cette année, la semaine bleue s'est transformée en mois bleu. Il s'est déroulé du 4 octobre au 8 novembre 2022, l'objectif étant de lutter contre l'isolement et créer du lien social mais aussi ouvrir l'accès aux seniors sur de nouvelles activités.

Sept dates ont été proposées pour un atelier culinaire, une marche à la découverte de l'environnement local de la faune et de la flore, 3 séances de yoga du rire. 65 seniors ont été mobilisés sur ces ateliers. Un spectacle musical (Nicolas REYNO) et un spectacle de théâtre organisé par la CARSAT ont complété la programmation.

À la fin du mois bleu, l'équipe du CCAS a convié toutes les personnes ayant participé aux actions seniors lors de l'année 2022 (voyages, rendez-vous d'été, mois bleu). Environ 70 seniors se sont déplacés.

L'objectif était de proposer un moment convivial où chacun a plaisir à se retrouver mais également de recueillir les souhaits des seniors afin de proposer des actions sur l'année 2023 en adéquation avec leurs attentes.

Sous forme de jeu, l'équipe du CCAS avait proposé à chacun de s'exprimer en petit groupe puis de restituer les propositions au reste de l'assemblée. Chacun pouvait proposer entre 1 à 3 thèmes.

Il est clairement ressorti une demande d'action autour de la santé et du bien-être. Également une forte demande de loisirs autour de la danse principalement et du chant dans un second temps. Les voyages sont toujours plébiscités avec enthousiasme (proposition de destination côte basque, océan). La culture mais aussi des actions autour de la nature (balade, découverte des chants des oiseaux) se sont également dégagées.

Le numérique semble également intéresser un certain nombre de nos seniors.

##### **➤ BILAN DU RÉVEILLON POUR TOUS**

Cette année, une nouvelle édition du Réveillon pour tous a été proposée.

Mme Annie REYNARD a apprécié cette nouvelle formule.

M. Georges TAVERNIER est nostalgique des anciens réveillons mais il a quand bien aimé le thème de la fête foraine.

M. Hichem CHOUIKHI a trouvé ce réveillon très bien et a trouvé intéressant les échanges avec les familles et les bénévoles.

Mme Marie-Christine PERRODON retrace cette nouvelle édition du Réveillon pour tous qui a eu lieu le 13 décembre. 100 personnes ont assisté à « la magie de la fête foraine » sous forme d'un goûter.

Nous avons pu remarquer que beaucoup plus d'adolescents et d'enfants étaient présents par rapport aux autres années. Les familles et les enfants se sont mélangés et les partenaires et bénévoles ont davantage pu échanger. Les partenaires, en demande d'une nouvelle formule, se sont impliqués et ont mobilisé les bénévoles lors des différents ateliers de préparation. Les entreprises et les commerçants de Tarare ont été généreux.

Mme Laurianne CHAPUT ajoute que le public du CCAS a été particulièrement mobilisé sur les ateliers de préparation; ce qui a renforcé l'équipe de la commission repas en apportant de l'aide humaine. Les 3 jours d'ateliers ont été de vrais moments de partage, notamment avec les jeunes des AJD et le public plutôt « senior » du CCAS. Les bénéficiaires du CCAS qui étaient conviés à l'évènement sont venus avec une autre approche ; ils étaient fiers d'avoir participé et de découvrir le rendu final.

Un regret qu'il y ait eu autant d'absence car les organisateurs étaient préparés pour accueillir beaucoup plus de bénéficiaires ce qui a créé de la déception chez les bénévoles.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Président,

M. Bruno PEYLACHON

